



Charte Job4Mi Ouest

Ensemble, parcourons les chemins de l'intégration par l'emploi

Les signataires de cette charte partagent une conviction forte : le travail constitue une dimension essentielle de la place et de la dignité de chacun dans la société.

Job4Mi Ouest vise à répondre à deux enjeux : celui de l'insertion des personnes migrantes d'une part, celui des besoins non satisfaits en emploi d'entreprises du territoire d'autre part.

Cette charte a vocation à être signée par les personnes morales souhaitant agir dans la recherche et la mise en œuvre de réponses à ces enjeux.

I – Objectifs du projet

Constatant :

- Les grandes difficultés de recrutement de certaines entreprises ligériennes ;
- Et la situation économique et sociale extrêmement précaire des personnes migrantes,

Les organisations regroupées dans ce projet s'engagent à développer et accompagner l'accès à un emploi des personnes migrantes afin de s'intégrer dans notre pays.

Pour une efficacité optimale du dispositif, le projet consiste à inverser le processus d'aide classique, partant traditionnellement des personnes migrantes. Il s'agit ainsi d'aider les entreprises à recruter, en vue d'accompagner les candidats de l'immigration dans une dynamique d'intégration professionnelle.

II – Publics cibles

- Le projet concerne les personnes migrantes disposant d'une autorisation de travail. L'organisation telle qu'établie maintiendra un contact régulier avec les autorités concernées en vue d'une évaluation/amélioration constante du cadre et des conditions de travail pour les entreprises et les personnes migrantes.
- Le projet concerne les entreprises des Pays de la Loire et les emplois visés sont ceux pour lesquels des difficultés d'embauche sont rencontrées. Le projet tend vers une non-concurrence entre les personnes migrantes et les autres catégories de population à la recherche d'un emploi. Faciliter l'embauche dans ces secteurs en tension constitue au contraire un facteur de croissance pour ces entreprises et favorise ainsi la création d'autres emplois, indirects ou induits.

III – Fonctionnement en réseau

- Un fonctionnement en réseau est indispensable à la réussite du projet, ce réseau associant :
 - Les entreprises et organisations professionnelles, pour le recrutement ;
 - Des organismes gestionnaires de lieux d'hébergement et des associations de soutien aux personnes migrantes pour les candidatures à l'emploi ;

- Des représentants de l'administration (Préfecture, Direccte), des organismes d'accompagnement à l'emploi (ex. : Pôle Emploi, Mission Locale), des collectivités territoriales et de syndicats de salariés pour accompagner le processus.
- Le dispositif repose sur une organisation assurant l'interface entre les différentes parties prenantes. Cette organisation doit être reconnue sur le territoire, avec les moyens logistiques nécessaires. Elle a notamment pour mission de :
 - Coordonner l'action avec celle d'autres associations et initiatives proches ;
 - Assurer les relations avec les entreprises, notamment identifier les postes pouvant être proposés et suivre les parcours d'insertion ;
 - Accompagner les personnes migrantes (ex : mise en situation, préparation aux entretiens d'embauche, acquisition du français...).

Les personnes en charge de ces missions peuvent être des bénévoles et/ou des salariés.

IV – Engagement

- Les adhérents à cette charte s'engagent, en fonction de leur situation :
 - Pour les entreprises, à accueillir les candidats à l'emploi dans les mêmes conditions que les autres collaborateurs de l'entreprise, à veiller à leur bonne intégration au collectif de travail, à s'appuyer sur le réseau s'il y a des difficultés ;
 - Pour les organismes gestionnaires de lieux d'hébergement et les associations de soutien aux personnes migrantes, à déléguer ou missionner des personnes pour l'accompagnement vers l'emploi, en concertation avec des référents des lieux de vie ;
 - Pour l'organisme d'interface :
 - i. A prendre en charge avec l'entreprise les questions liées au transport, au logement, à la formation générale (ex : français, calcul) ou professionnelle ;
 - ii. A valider, avec les parties prenantes, les candidatures d'adhésion à la Charte.

V- Utilisation du logo

Les signataires de cette charte acceptent l'utilisation de leur logo sur les supports de communication de Job4Mi Ouest, dans le cadre des activités mentionnées dans la Charte.

VI – Collecte et traitement des données personnelles

Les partenaires acceptent de communiquer une adresse email de contact qui ne sera utilisée que dans le cadre des activités mentionnées dans la Charte. En aucun cas ces adresses email ne pourront être communiquées ou vendues à un tiers.

Fait à

Le / /

Organisation

Fonction et signature